INSTITUTION

COVID-19 : Plan de Déconfinement de Guérande

Annoncé par le Président de la République puis précisé par le Premier Ministre, le déconfinement progressif s'engagera à compter du 11 mai. À Guérande, la municipalité s'est réunie ce 6 mai pour échanger sur un plan qui permettra la reprise des activités économiques, sociales et humaines, dans le respect de la santé de tous.

Publié le 07 mai 2020

La stratégie de déconfinement vise à mettre en oeuvre les mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie et à organiser l'espace public et les flux de personnes pour contribuer au redémarrage de l'activité des services municipaux et à la réorganisation de la vie des familles guérandaises.

Organisation des services municipaux

L'Hôtel de Ville :

Il est ouvert aux horaires habituels à partir du lundi 11 mai.
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
Samedi : 9h - 12h
- Les accueils de l'Hôtel de Ville :

- Services État civil et citoyenneté : accueil sur les mêmes horaires que l'Hôtel de Ville.
- Service Urbanisme :
  Accueil physique : lundi, mardi et jeudi de 8h30-12h et mercredi et vendredi de 8h30 à 17h
  Accueil téléphonique : du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
- Accueil des services techniques :
  Accueil physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
  Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h / 13h30-17h

Le centre technique municipal :

À partir du 11 mai, le centre technique municipal ouvre aux horaires habituels :
8h-12H30 / 13h30-17h15.

Le Centre Communal d'Action Sociale :

Réouverture du CCAS à partir du 18 mai. En attendant, les services fonctionnent de la même façon que durant le confinement. C'est-à-dire que seuls les services d'aide aux personnes les plus vulnérables sont maintenus tel que celui d'Aide à domicile. Un accueil téléphonique en cas d'urgence est maintenu également.

La Maison de la Famille :

La Maison de la famille ouvrira de nouveau ses portes au public à compter du 18 mai (ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h). Les familles sont invitées à respecter scrupuleusement les indications d'accès et la circulation au sein de l'établissement.

Certains services ne pourront accueillir les familles que sur RDV (inscriptions scolaires ou RIPE).

La Médiathèque Samuel Beckett :

À partir du 22 mai, la médiathèque propose un service de retrait des réservations et de retours des documents. Le retrait se fera sur rendez-vous dans le couloir d'Athanor. Un service de portage de documents à domicile est mis en place pour les personnes inscrites ne pouvant ou ne souhaitant se déplacer. Toutes les informations sont disponibles sur www.mediatheque.ville-guerande.fr.
Par ailleurs, le centre culturel Athanor reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

La Police municipale :

À partir du 11 mai, la police municipale ouvre aux horaires habituels soit du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Organisation de l'espace public

Le stationnement :

Le stationnement gratuit est maintenu jusqu'au 1er juin inclus.

Les parcs :

- Ouverture des parcs à partir du 11 mai (sauf celui du Parc du chemin de Versailles)
- Les aires de jeux pour les enfants restent interdites d'accès

Les équipements sportifs et salles municipales :
Les équipements sportifs et salles municipales restent fermés et interdits d'accès jusqu'à nouvel ordres.

Les cimetières :

À compter du 11 mai, les cimetières sont ouverts au public tous les jours de 9h à 17h.

Les toilettes publiques :

Les toilettes publiques restent fermées jusqu'à nouvel ordre. Seules les toilettes de l'intra-muros, seront ponctuellement ouvertes les jours de marché.

Le centre aquatique Jean-Pierre Dhonneur :

L'accès aux piscines est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Organisation du marché de Guérande

À partir du samedi 16 mai, le périmètre du marché sera étendu selon les recommandations sanitaires en vigueur. Les modalités pratiques seront précisées en début de semaine prochaine.

Organisation des écoles et des services péri et extra scolaires

Il a été décidé d'ouvrir les écoles de façon progressive pour les maternelles et élémentaires. À Guérande, la réouverture des écoles se fera à partir du 14 mai pour les écoles publiques et du 12 mai pour les écoles privées (sauf Diwan qui réouvre le 18 mai). Néanmoins un fonctionnement particulier et adapté à la situation a été mis en oeuvre. Toutes les modalités pratiques sont disponibles ici.

Déploiement des masques

Le Département, l'Association des Maires de Loire-Atlantique et 16 intercommunalités de Loire-Atlantique, dont Cap Atlantique, se sont associés pour une commande groupée de masques destinés au grand public. L'objectif étant de fournir au moins un masque de protection réutilisable à tous les habitants de Loire-Atlantique.

À Guérande, ces masques seront distribués via La Poste. Ils sont lavables 50 fois et répondent aux normes de l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Les délais de livraison étant incertains, aucune garantie ne peut être apportée quant aux dates de distribution. Ceux-ci devraient malgré tout pouvoir être déposés dans les boîtes aux lettres durant la 2e quinzaine du mois de mai.

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h